

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
ET DES DROITS DE L'HOMME

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail



Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme

ECOLE DU PERSONNEL
DE LA PROTECTION JUDICIAIRE
DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

CONCOURS DIRECT – CYCLE SUPERIEUR
SESSION JUILLET 2024

EPREUVE : ORGANISATION JUDICIAIRE

DUREE : 3H

COEFFICIENT : 3

SUJET :

1. Principe de la collégialité : signification et application.
2. Composition et attribution du tribunal criminel pour mineurs.
3. Qu'entendez-vous par : « **principe du double degré de juridiction** » ?
4. Les attributions et modes de saisine du juge des enfants.
5. Juridictions du second degré, compétentes pour juger le mineur infracteur.